

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 4

Artikel: Entretien avec... : Le brigadier Doris Portmann, chef du Service "Femmes dans l'armée"
Autor: Weck, Hervé de / Portmann, Doris
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien avec...

Le brigadier Doris Portmann, chef du Service « Femmes dans l'armée »

Le brigadier Doris Portmann, après avoir fait des études de droit à l'Université de Berne, passe son brevet d'avocat. Elle travaille ensuite au barreau, puis dans l'administration: quatre ans à l'Office de coordination « Femmes et défense générale », plus de trois ans en tant que remplaçante du brigadier Eugénie Pollack, chef des femmes dans l'armée. Militairement, elle a servi dans les troupes d'aviation et de DCA. En 1987, promue colonel, elle commande une école de recrues de ce qu'on appelait alors le Service féminin de l'armée (SFA). De 1988 à 1990, elle est la première femme à présider la Société des officiers de la ville de Berne. Le 1^{er} juillet 1998, le Conseil fédéral nomme Doris Portmann à la fonction accessoire de chef du Service des femmes dans l'armée avec promotion au grade de brigadier, fonction qu'elle exerce comme officier de milice. Elle dirige donc à mi-temps son service.

RMS: Entre 1995 et 1998, malgré une prolongation de leur durée de service, quelque 30 % de femmes de plus se sont volontairement engagées dans l'armée. En février 1997, il y avait plus de 50 femmes qui suivaient leur instruction de base. Comment expliquez-vous ce phénomène apparemment inattendu, puisque la durée du service, pour les femmes, a été augmentée ?

Doris Portmann: Je ne puis pas répondre à cette question de manière définitive et je dois, en partie, me baser sur des suppositions. Une raison importante est justement la prolongation de l'instruction de base à laquelle vous faites allusion. Depuis 1995, les femmes ont la possibilité de porter leur choix sur un très grand nombre de fonctions intéressantes qui ne

leur étaient pas ouvertes auparavant.

RMS: Y a-t-il une différence, au niveau de l'intérêt, entre la Suisse alémanique, la Suisse romande et le Tessin ? Quelles sont les motivations principales des femmes qui s'annoncent volontaires pour faire du service militaire ?

D. P.: En principe, les jeunes femmes veulent accomplir du service militaire avant tout pour des motifs personnels. Elles veulent faire la connaissance de quelque chose de nouveau et se découvrir elles-mêmes, en retirer un bénéfice dans leur profession ou leurs hobbies, prendre une fois conscience de leurs limites... Nous avons constaté que le nombre des Romandes désirant faire partie de l'armée pour des raisons pa-

triotiques (servir son pays) se situe au-dessus de la moyenne.

RMS: Peut-on dire que les femmes, plus motivées que beaucoup d'hommes puisqu'elles sont volontaires, manifestent en fin de formation un meilleur niveau que leurs camarades masculins ?

D. P.: Il est très difficile de répondre à cette question. Lorsqu'elles entrent au service, les femmes comme les hommes emmènent avec elles leurs qualités propres, également sur le plan intellectuel. Ce back-ground est important pour atteindre le niveau d'instruction nécessaire. Il est cependant clairement prouvé que les femmes ont le désir d'apprendre, qu'elles sont motivées et qu'elles veulent s'engager totalement. Par conséquent, c'est une constatation normale que le niveau d'instruction soit,

du moins en partie, supérieur à celui des hommes.

RMS: L'instruction des femmes dans les mêmes compagnies de recrues que les hommes pose-t-elle problème?

D. P.: De menus problèmes peuvent certainement surgir de temps à autre. En règle générale, ils sont facilement résolus. Les femmes doivent faire preuve de persévérance pour être acceptées par leurs camarades.

RMS: Le fait que les femmes, sous-officiers et officiers, qui ont commencé leur carrière militaire dans l'Armée 61, aient fait moins de service que leurs homologues masculins provoque-t-il certains problèmes dans les formations où elles sont incorporées?

D. P.: Il est certain que, dans ce cas, des problèmes peuvent également surgir du fait que les femmes, qui ont accompli leur instruction avant 1995, peuvent présenter des lacunes. Il faut cependant tenir compte du fait qu'elles ont, depuis toujours, été contraintes de combler leurs lacunes par un engagement plus important au service ou en dehors du service.

RMS: La réforme «Armée 95» – c'est normal vu l'importance de la mutation – présentait quelques lacunes et faiblesses. Y en a-t-il qui touchent plus particulièrement les femmes? Quelles sont les mesures prévues pour y pallier?



Doris Portmann, nouveau chef du Service Femmes dans l'armée.

D. P.: Dans l'ensemble, les femmes et les hommes sont également touchés par les faiblesses et les lacunes d'Armée 95. Nous avons déjà pu remédier à certaines incohérences de peu d'importance. Il importe maintenant de porter nos regards vers l'avenir et de planifier la place de la femme dans l'Armée XXI.

RMS: Dans le cadre de l'Armée 95, quelle est la situation en ce qui concerne le personnel féminin dans les colonnes de Croix-Rouge?

D. P.: En ce qui concerne le personnel féminin dans les colonnes de Croix-Rouge, je ne puis donner aucune information, vu que cette organisation est totalement indépendante de notre service.

RMS: Dans l'armée, quelles «citadelles masculines» les femmes ont-elles conquises ces dernières an-

nées? Que reste-t-il à faire? Que pouvez-vous faire?

D. P.: Depuis Armée 95, les femmes peuvent occuper toutes les fonctions qui n'impliquent pas de missions de combat et elles peuvent être incorporées dans toutes les formations non combattantes. A la suite de cette réforme, on a pu former des femmes dans les fonctions suivantes: gardes-hélicoptères, pontonniers, sapeurs, soldats de sauvetage, motocyclistes, soldats du train, etc. Je pense qu'avec un accès à ces nouvelles fonctions, certaines «citadelles masculines» sont déjà tombées. Avec l'armée du futur, la question va sans doute se poser s'il faut ouvrir toutes les fonctions aux femmes.

Tant le conseiller fédéral Ogi que le chef de l'état-major général se sont clairement exprimés pour un service des femmes au sein de l'Armée XXI. Les réglementations de l'Armée XXI concerneront, par voie de conséquence, tant les soldats féminins que masculins. La question de savoir combien de femmes accompliront du service et dans quelles formations est actuellement ouverte et la réponse à ces questions dépendra dans une large mesure du développement de la nouvelle armée.

(Propos recueillis par le colonel Hervé de Weck)